



Les champs d'applications des compétences du délégué du personnel

Par **kone arouna**, le **01/03/2017** à **00:12**

Bonjour,

J'aimerais savoir si on peut élire un délégué du personnel dans un établissement public qui embauche des contractuels. Si oui, peut-il représenter l'ensemble des travailleurs ou bien ou la partie contractuelle seulement.

Je vous remercie.

Par **P.M.**, le **01/03/2017** à **07:51**

Bonjour,

Les contractuels ont aussi un statut de droit public à l'exception des contrats aidés, ils dépendent donc des mêmes Représentants du Personnel...